

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant M. LAMONT et en indiquant qu'il est titulaire de son pouvoir pour les décisions à prendre au cours de cette séance.

Avant propos

. M. le Maire tient à présenter ses plus sincères condoléances en son nom, celui du Conseil et des employés à M. AGUILAR pour le décès de son père.

. M. le Maire tient à rappeler que les décisions prises en commission ne sont pas exécutoires mais doivent être votées et délibérées en Conseil Municipal. Par ailleurs, il demande à chaque membre un minimum de discrétion sur les thèmes abordés en commission.

. Thierry FABRE se désiste au profit d'Esther BRES pour la commission communication (vote 14 pour, 1 abstention Guy-Charles AGUILAR)

Constitution commission CCAS

Le Maire est président + les élus de la commission d'aide sociale.

Pour les membres extérieurs, il propose M. PIOCH Georges (représentant UDAF), M. MAURY Marc (représentant des retraités), M. DELIEUZE Paul (représentant handicapés) et M. ESPINAS André (représentant Insertion/délinquance) (vote 14 pour, 1 abstention G.C. A).

Constitution commission communale des Impôts

Reconduction des membres en place, Claude DESTAND est remplacé par Pierre CAPELLI. (vote 14 pour, 1 abstention G.C. A.)

Nomination des délégués à la CLET

La CCVH demande la nomination des membres délégués de chaque commune. Cette commission vote les transferts de charges à chaque commune.

Proposition : Pierre KORPAL (Titulaire) et Jean-François RUIZ (suppléant)

G.C.A. demande à M. le Maire de rappeler les différentes compétences de la CCVH afin de comprendre le montant du reversement. (vote 14 pour, 1 abstention G.C. A.)

Délégations de signatures

Cette décision fait l'objet d'un arrêté du Maire, elle est livrée pour information :

Pierre KORPAL : Bordereaux de mandats et bordereaux de titres

Gilles COUGOUREUX : Documents d'urbanisme (PC, DP, PA, CU)

Franck VIDAL : Commandes de fournitures, gestion des congés du personnel technique

Christine LANAVE : Dossiers d'Aide Sociale, Bons alimentaires aux indigents

Information :

M. le Maire informe qu'un recours en annulation de la délibération du P.L.U. a été intenté auprès du Tribunal Administratif. Il donnera suite dans les jours à venir.

Aujourd'hui, l'instruction des PC en cours se fait sur la base de la réglementation du P.O.S.. Une discussion naît de la difficulté d'instruire des PC sur les zones anciennement constructibles... Ce point sera éclairci par M. le Maire afin de déterminer la position de la collectivité sur l'instruction des PC.

Taxe sur les cessions de terrain :

Monsieur le Maire propose la mise en place de cette taxe dans le cadre de l'approbation du P.L.U. dont l'assiette = 2/3 du montant de la cession, le taux à 10 % ce qui donne le calcul de la taxe (assiette x taux) et sera versée par le vendeur à la commune.

Cette taxe évitera la spéculation sur les terrains nouvellement entrés dans le P.L.U.

G.C. A. fait remarquer que cette taxe était à vocation de l'équipement en logement sociaux. (vote 15 pour, unanimité).

Indemnités des élus :

Pierre Korpala rappelle le régime indemnitaire des Maires et des Elus par strate de population, St Jean de Fos étant situé dans le créneau 1000 à 3499 habitants.

Il propose un calage sur la ligne de 1500 habitants soit :

Pour le Maire : 34 % de l'indice 1015 soit 1272,03 €/mois	Idté maxima = 1 608,74 €
Adjoints : 10 % de l'indice 1015 soit 374,13 €/mois	Idté maxima = 617,31 €

(Vote 14 pour, 1 contre G.C.A.)

Yvan BURTIN suggère que l'augmentation de l'indemnité de Maire soit affectée à un fond de solidarité.

J.F. RUIZ fait remarquer que le calage de l'indemnité est fait par les bas.

G.C.A. fait remarquer que les indemnités avaient été revalorisées il y a six ans.

DOCUMENTS BUDGETAIRES

Pierre Korpala donne la parole à Alain ARNAUD -Secrétaire Général- afin de présenter les documents budgétaires.

Budget principal de la commune (M 14)

A.A. précise que les collectivités fonctionnent de plus en plus avec le seul budget primitif (suppression du budget supplémentaire) et des décisions modificatives (DM) qui viennent régulariser des dépenses ou des recettes non portées au moment du vote du BP. Le Budget primitif est construit à partir des restes à réaliser du compte administratif (CA) de l'année N-1. Le CA est corroboré par le compte de gestion du Trésorier.

Excédent d'exploitation 2007 : 57 684 € qui seront repris cette année en fonctionnement.

Déficit d'investissement 2007 : 86 116 € couvert par les subventions aujourd'hui échues.

AA fait remarquer une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement provoquée par les quatre faits suivants :

- diminution de la compensation de TP reversée par la CCVH	20 K€
- accroissement du remboursement de la dette (emprunts 2007)	45 K€
- augmentation des charges de personnel et prévision Garde	40 K€
- Entretien et fonctionnement bâtiment maternelle	5 K€

Ce qui justifie l'affectation du résultat (57 684 €) en fonctionnement et non plus son transport au 1068 (Recette investissement) pour financer les programmes nouveaux.

Ce constat amène à la conclusion de la revalorisation des taux d'imposition pour avoir un produit attendu plus important. L'augmentation des taux d'imposition (on passe de 10,72 à 12, 20 pour la TH et de 21,54 à 23,20 pour le F.B.) génère une augmentation du produit de 36 252 €, le reste étant compensé par une diminution de crédits de certains postes de la section de fonctionnement. A.A. donne lecture des différents chapitres en donnant des explications techniques sur les divers articles.

La section de fonctionnement est équilibrée à 919 254 € et celle d'investissement à 274 878 €. ce qui autorise environ 115 000 € de travaux d'investissement pour 2008.

G.C.A. pose la question du subventionnement des associations. Franck VIDAL répond en expliquant qu'il doit y avoir un recensement des associations « actives » pour statuer sur la répartition des subventions. Dans un premier temps, la commission propose aux associations bénéficiaires et répertoriées « actives » une subvention sur la base de 2007.

Budget Eau-Assainissement (M49)

Il est expliqué que le provisionnement annuel sur la vente de l'eau est d'environ 70 000 € ce qui à terme permet de financer les gros travaux d'investissement

Le C.A. 2007 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 50 563 € et un excédent d'investissement de 271 208 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 253 004 €.

En investissement on note les travaux en cours sur la rue Ancien Hôpital, Fontenilles, Plantades et Four des Oules pour un montant de 220 000 €.

Une ligne budgétaire avec inscription d'un montant de dépenses de 620 000 € à été ouverte pour le raccordement de Las Paures au réseau collectif. Les modalités pratiques de cette opération restent à définir.

L'ensemble des documents budgétaires (C.A. et B.P) ont été votés de la manière suivante :

Contre	01	(Guy-Charles AGUILAR)
Abstention	01	(Yvan BURTIN)
Pour	13	

Questions diverses :

Franck VIDAL a contacté les écoles pour les associer à la manifestation du 08 mai et n'a pas eu de retour à ce jour.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Certifié conforme au P.V. de séance dressé par Gilles COUGOUREUX

Le S.G.

Alain ARNAUD